

AIDE À UNE SÉPARATION

Par Profil supprimé Postée le 12/12/2013 11:19

Bonjour,

Je vis avec mes enfants et leur père et nous subissons son alcool tous les soirs et les week end depuis bien longtemps maintenant. Ma fille est majeure mon fils mineur. Le père est dans le déni absolu. Le problème est que je suis en grande souffrance psychique avec suivi car j'ai des idées très dangereuses contre lui car je n'en peux plus. J'ai essayé de quitter la maison pour me protéger mais nous avons en commun une société depuis 20 ans et il menace de me couler vu que j'en suis la gérante, donc si je le quitte je me retrouve sans rien sans ressources et je ne peux et ne veux pas abandonner ma maison et mes enfants. J e refuse de devoir tout abandonner et me sacrifier à cause de sa maladie.

Je cherche vainement à trouver un chemin qui me mènerait à l'apaisement sans me sacrifier et surtout avant que je ne commette une grave faute car il ne lève pas la main sur moi mais s'amuse à me pousser au maximum de mes limites pour que moi je craque et commette l'irréparable.

Qui pourrais je bien consulter qui pourrait m'aider à avancer ? j'ai un suivi psychiatre + psychologue donc existe t il un juriste ou un avocat ou un service d'aide ou je ne sais pas mais qui m'éclairerait pour avancer et mettre fin à ce chemin actuel de destruction que je vis avec mes enfants.

J'ai compris depuis bien longtemps que je ne pouvais rien pour lui, que je ne le sauverais pas, et donc notre couple est terminé mais trop de choses nous lient et je ne sais pas par quel bout commencer.

J'aimerais beaucoup que vous puissiez m'apporter un début de piste ce serait déjà énorme pour moi si je pouvais croire que je peux me sauver de tout cette destruction...

Merci énormément par avance,

Il me tarde de vous lire,

Cordialement,

Mise en ligne le 14/12/2013

Bonjour,

C'est une bonne chose que vous soyez suivie et accompagnée par un psychiatre et un psychologue qui peuvent vous soutenir moralement face à cette situation très violente. Afin de vous aider à y voir plus clair quant aux démarches et aux procédures liées à une séparation (conjugale mais aussi "professionnelle"), nous ne pouvons que vous inviter à prendre contact avec un avocat. Des permanences **gratuites et confidentielles** existent ainsi que des points d'accès au Droit. Vous retrouverez les informations en détail et les différentes coordonnées de votre région sur cette page.

Cordialement.
